



Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma
Quartier Klemat - 2^{ème} Arrondissement
Rue 3258 - Porte 63, N'Djamena, Tchad
Tel: +235 (0) 99 257 947
zakoumainfo@africanparks.org
www.africanparks.org

Compte rendu de la mission de concertation/sensibilisation/information sur les démarches méthodologiques de balisage/marquage

Du corridor Nord

Par ordre de mission N° 030/APN/GEFZ/2020 du 02 au 06 septembre 2020, l'Unité Technique de Gestion (UTG) du Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma (GEFZ) a organisé une mission de sensibilisation/information dans les villages (Darasna, Agrap et Dagour) situés dans les cantons (Yalnas, Autochtone, Oulad Rachid, Arabe Rachid, Andakhache et Torom, département d'Aboudéïa, province du Salamat.

L'objectif de cette mission est d'organiser des réunions de concertations/sensibilisation/information sur la démarche méthodologique concernant la délimitation, le balisage et les respects des règles de gestion du corridor Nord.

Les réunions ont été honorées par la présence des chefs de village de Darasna, Alminder, Miredo, Agrap, Dagour, Klentchou, Adoungous, Liwi, Amdjabir, Amdamagna, Labado, Bouroudou, ligno), **du secrétaire général (SG) du Département** représentant le préfet, des autorités coutumières représentées par les chefs des cantons (Arabe Rachid, Yalnas, Autochtone, Andakhache, Torom et Oulad Rachid) et du Député de la circonscription d'Aboudéïa. La liste de présence est jointe en annexe.

Les réunions ont été présidées par le SG dudit Département et modérées par l'animateur de la zone et le Coordonnateur communautaire du GEFZ.

Après les mots introductifs des autorités Administratives et coutumières, le coordinateur communautaire du GEFZ a situé les participants sur les points suivants :

- Le rôle et responsabilité d'APN dans le GEFZ tel que décrit dans l'Accord du PPP ;
- Les engagements pris lors des ateliers de validation du plan de gestion de Zakouma en 2008, du Plan d'Utilisation des Terre (PUT) de 2015 et les dispositions légales prévues dans les décret 380 portant application du régime faunique et le décret portant création de la RFBS ;
- Les règles à appliquer dans la gestion des corridors, la proposition des limites et le plan de balisage du corridor ;
- Les démarches/activités qui ont permis aux gestionnaires à concevoir la carte

thématique ;

- Les avantages associés au maintien des corridors et inconvénients en cas de leurs fermetures ;
- Les futurs statuts qui seront associés au corridor et à la zone de gestion concertée (ZGC) en développement ;
- Les rôles et responsabilités de chaque partie prenante dans la préservation de ce corridor.

Aux termes de la présentation de ces points, quelques points ont fait l'objet d'un débat houleux au sein des villages d'Agrap et de Darsna. Il s'agit des règles s'appliquant aux corridors, de la proposition des limites, de la technique du balisage/marquage à la peinture et la fixation des panneaux de sensibilisation. Ces agissements sont expliqués par le fait que ces communautés exploitent l'espace qui est présentement menacé par l'extension des champs de berbère, spéculation préjudiciable à la survie des corridors sur le long terme. Après les interventions successives du S/G du Département, du député de la circonscription et des deux chefs de cantons Yalnas et Andakhache, les participants (chefs des villages) ont compris les enjeux, les préoccupations des conservateurs et l'importance des corridors pour la migration de la faune et la survie de Zakouma sur le long terme. Finalement, les chefs de villages sont revenus sur des meilleurs sentiments et donnés leurs avis positifs et engagements sur les propositions concernant le corridor.

Pour joindre l'utile à l'agréable et s'inscrire dans la logique d'un partenariat bénéfique pour l'ensemble des acteurs, les participants ont avancé leur souhait auprès d'APN et des partenaires de développement afin d'apporter leurs appuis en terme de compensation par des microprojets notamment des AGRs et infrastructures en faveur des communautés et à l'Administration de leur faciliter des nouvelles défriches hors du corridor dans le respect des dispositions prévues par la Loi 14.

A Dagour, après présentation et explication des points cités ci-haut, les participants ont exprimé leur entière satisfaction, donné leur avis positif sur la proposition de balisage/marquage des limites du corridor et marqué leur disponibilité à aider le PNZ pour son développement.

Hormis ces questions débattues dans le cadre de la réflexion autour de la protection du corridor, les participants ont exprimé des préoccupations sur la nouvelle manière de pratique de pêche non responsable importée par les pêcheurs venus d'autres localités du Pays. Ils ont recommandé aux autorités avec l'appui du secteur faune et pêche d'y trouver une solution idoine à cette situation destructive des ressources halieutiques dans cet espace.

La fin de la mission a été sanctionné par une restitution des résultats au Préfet d'Aboudeia dans sa résidence le 5/09/2020 par les membres de la mission. Le Préfet a marqué son accord, remercié au nom de son département toute l'équipe, souligné l'importance de cette mission organisée par APN en ce moment précis pour la cause du corridor cartographié et connu par tout le monde comme étant la voie de circulation des animaux entre Zakouma et les zones de migration en saison pluvieuse. Au finish, le Préfet a tenu à apporter son soutien à APN et ses partenaires pour la concrétisation du balisage/marquage afin de rendre visible le corridor biologique et éviter tout risque de son obstruction dans le futur par des activités humaines.

La restitution riche en enseignements et engagements est sanctionnée par la signature d'un PV et des commentaires et recommandations des Autorités Administratives, coutumières et communautés annexés à ce compte rendu.

Photos : Vue des réunions de la mission



Fait à Zakouma, le 10/09/2020

UTG/GEFZ

Le Coordonnateur Communautaire du GEFZ

Mahamat Moussa Djazouli

Les annexes

A l'issue des trois réunions tenues à Darasna, Agrap, Dagouret la réunion de restitution ces jours du 3 au 5 Septembre, nous les représentants de la population et autorités Administratives compétentes, après avoir entendu les explications de l'équipe APN et après avoir pu faire des observations et clarifications, donnons notre consentement à la mise en application des règles du corridor, à sa délimitation physique et à la mise en place des outils de sensibilisations,

Les commentaires/observations

de l'Administration et chefferies traditionnelles sont les suivants :

1. Il a été observé/constaté par les autorités que les pêcheurs arrivent avec des permis depuis Ndjama et c'est une situation qui ne profite pas les communautés locales, Administration et sources des conflits. Elles recommandent les actions suivantes :
2. Interdire de la mauvaise pratique de pêche et l'utilisation des produits toxiques, filets à mailles prohibés et barrage. Seder une partie des poissons pêchés aux profit de la communauté
3. Interdire strictement de vendre les mares des pêches ou les portions des cours d'eau pour la pêche
4. L'Administration diligentera une mission pour constater le fait des pêches dans la zone
5. L'Administration et autorités coutumières exigent le départ de HILELE
6. Les chefs de canton doivent continuer avec la sensibilisation/explication aux communautés sur l'usage du corridor et remonté les informations à l'Administration sur les faits/activités dans le corridor
7. Les chefs de canton doivent s'engagé pour interdire les installations des nouveaux villages/nouveaux champs dans la zone de conservation avec l'appui de l'Administration
8. il est souhaitable de compenser les villages/champs identifiés dans le corridor afin de soulager les peines des intéressés
9. Donner des orientations aux partenaires de développement d'APN d'apporter leurs soutiens (AGRs, Structures sociales...) aux villages situé le long du corridor
10. Concrétiser la création de ZGC sources des résolutions des conflits Homme/faune.
11. Donner une considération aux autorités coutumières et Administration au sein du PNZ
12. Révision de la liste des membres du conseil de Gouvernance
13. Organiser périodiquement entre APN et Autorités Administratives et coutumières des rencontres/Echange

Les participants représentants des villages ont porté à la connaissance d'APN et aux autorités Administratives et coutumières les observations/recommandations suivantes :

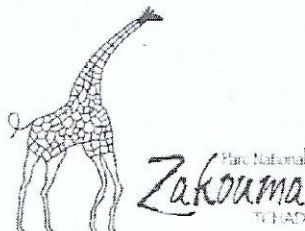
1. inquiétude et préoccupation sur les actions/activités des pêcheries dans la Zone. Ils demandent aux autorités de trouver une solution dans un délai proche pour palier à cette situation
2. la communauté a exprimé son entière avis sur les balisages/marquages et d'autres activité qui contribue au développement du PNZ. Elle a donné son accord pour le départ du campement HILELE.
3. La communauté souhaite avoir des mesures compensatoires sous forme des microprojets les villages dont les champs sont occupés par le corridor
4. Faire profiter des retombés du PNZ aux communautés et Administration.

Le présent Procès-Verbal a été intégralement lu (traduit en arabe tchadien) aux participants de la présente réunion et reste ouvert pour d'éventuel ajout.

Fait à Aboudéa le 5 Septembre 2020

Le Rapporteur Mahamat Moussa Djazouli





Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma

Quartier Klemat- 2^{ème} Arrondissement
Rue 3258 - Porte 63, N'Djamena, Tchad
Tel:+235 (0) 99257947
zakoumainfo@africanparks.org
www.africanparks.org

PROCES VERBAL

Des réunions de concertation et validation des limites et règles du corridor nord

Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma

L'an deux mille vingtdu 2 au 5 Septembre, s'est tenu à Darasna, Agrap et Dagour (Département d'Aboudéïa, Province du Salamat) des réunions de concertation et validation par les autorités administratives et coutumières et par les représentants des villages concernés des limites et des règles du corridor nord dans la zone comprise entre Agrap, Darsna et Amjabir.

Ces ateliers ont réuni les représentants des villages de : Darasna, Miredo, Alminder, Khiche-khiche, Ligno, Agrap, Foulounga, Amdjabir, Adoungous, klentchou, Liwi, Amdamagnanen annexe liste des présences, situés dans les cantons Yalnass, Arabe Rachid, Oulad Rachid, T'orom, Autochtone et Andakhacheainsi que les représentants des éleveurs situés sur ces mêmes cantons.

Outre les chefs de villages précités, les populations de ces territoires étaient représentées par leurs autorités administratives, politiques et traditionnelles en exercice et agissant en leurs noms à toutes et tous.

Ces réunions ont fait suite à des démarches de longue date d'information, conscientisation et sécurisation du corridor écologique de faune sauvage dit « corridor nord » permettant aux éléphants et la grande faune de Zakouma de disposer d'espaces naturels et corridors biologiques de migrations intacts pour la saison des pluies lorsqu'ils réalisent leur migration du PNZ vers le nord, démarche initiée lors de l'élaboration du plan de gestion du PNZ de 2008 et par la suite pour le Plan d'Utilisation des Terres 2014-2018 du GEFZ.

Les réunions ont été présidées par le Secrétaire General du Département et ont été introduites par le coordinateur communautaire du GEFZ. La langue des réunions choisie a été l'arabe tchadien. Le Rapportage a été tenu par l'équipe des Animateurs du GEFZ.

Lors de ces réunions, l'équipe d'APN a :

- Rappelé le rôle et responsabilité d'APN dans le GEFZ
- Rappelé les engagements prises lors des ateliers de validation du plan de gestion de Zakouma en 2008 et du PUT en 2015 et les dispositions légales (decret 380, décret RFBS) et réglementaires
- Présenté et expliqué les règles s'appliquant aux corridors, la proposition des limites, la technique et le plan de balisage et de sensibilisation
- Expliqué les démarches/activités qui ont permis aux gestionnaires à concevoir la carte thématique
- Expliqué les avantages et inconvénients associés et les risques si le corridor n'était pas respecté
- Expliqué les futurs statuts qui seront associés au corridor (Zone de la RFBS, Zone de gestion concertée)
- Rappelé les rôles et responsabilités de chacun dans la préservation de ce corridor.

Ces réunions ont été sanctionnées par une restitution au Préfet, chef du département et ont retenu ce qui suit :

Conseil d'Administration: O.Kimto (Président), G. Desesquelles, A.I. Arrachid, K.K. Dembil, B. Michel, C. Paolini et P.A. Roulet



Le présent Procès-Verbal a été intégralement lu (traduit en arabe tchadien) aux participants de la présente réunion et reste ouvert pour d'éventuel ajout.

Fait à Aboudeïa le 5 Septembre 2020

Pour la préfecture d'Aboudeïa

Pour le gouvernorat du Salamat

Le SG du Département

Le Délégué de l'Environnement,



Souleymane Abbass

Mahamat Ahamat

Pour la circonscription législative d'Aboudeïa

Pour le COGES d'Aboudeïa

Le Député

Le représentant du COGES,

Haroune Alfadoul

Pou AAU
~~Haroune Alfadoul~~
Mahamat Houssein Djirouli

Annadjif Abdouljalil

Pour le canton Arabe Rachid

Pour le canton Andaklach

Le chef de canton

Le chef de canton



Mahamat Assaoudi Moussa

Pour le canton Yalnass
Le chef de canton



Djibrine Ouddah

Pour le canton Oulad Rachid
Le chef de canton



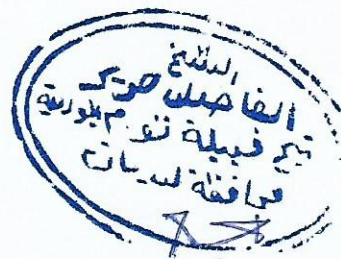
Ramadane Outmane

Pour le chef de canton Autochtone



Alfadel Harir

Pour le canton Toram



Pour les représentants des villages et nomades transhumants, la liste en annexe



List -/e presence

Nome	d' Prénom	Gen: DARASNA	Village	Signal
01	yaya	Abakar	Représentant Darasna	Handwritten mark
02	Chair'o	Oumar Alannaf	Al-minder	Handwritten mark
03	Ahmat	Attahir	Mireda	Handwritten mark
04	Tom	Abakar	Al-minder	Handwritten mark
05	Khassim	Hamdan	Darasna	Handwritten mark
06	Abdoulaye	Adam	Bouroudou	Handwritten mark
07	Mahamat	Ahmat	Amdjabir	Handwritten mark
08	Mahamat	Oumar yaya	Al-minder	Handwritten mark
09	Mahamat	Idriss	Khichehich	Handwritten mark
10	Abdelkerim	Koumou	Darasna	Handwritten mark
11	Dehiye	Nabak	Darasna	Handwritten mark
12	Ahmat	Agil Fadoul	Bouroudou	Handwritten mark
13	Abdel-nabi	Mahamat	Darasna	Handwritten mark
14	Issai	Hassan	Al-minder	Handwritten mark
15	Issa	Madani	Al-minder	Handwritten mark
16	Ismail	Attahir	Darasna	Handwritten mark
17	Moussa	Abakar	Darasna	Handwritten mark
18	Zakaria	Mourgal	Al-minder	Handwritten mark
19	Saleh	Axüche	Darasna	Handwritten mark
20	Mahamat	Sakhair	Darasna	Handwritten mark
21	Hassan	Izzo	Darasna	Handwritten mark














23	Daroud	Yacoub	Darasn
24	Abbas	Soussal	Darasn
25	ya ya	Hassap C.L	Am-Habibé
26	Abelouaye	Abeloumane	Anissatou Af
27	Salahadine	Hamid Ahmet	Zekoum
28	Mahamat	Moussa Djazouli	Zekoum

0
 1
 1
 2
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21

~~Agas~~
Dagour

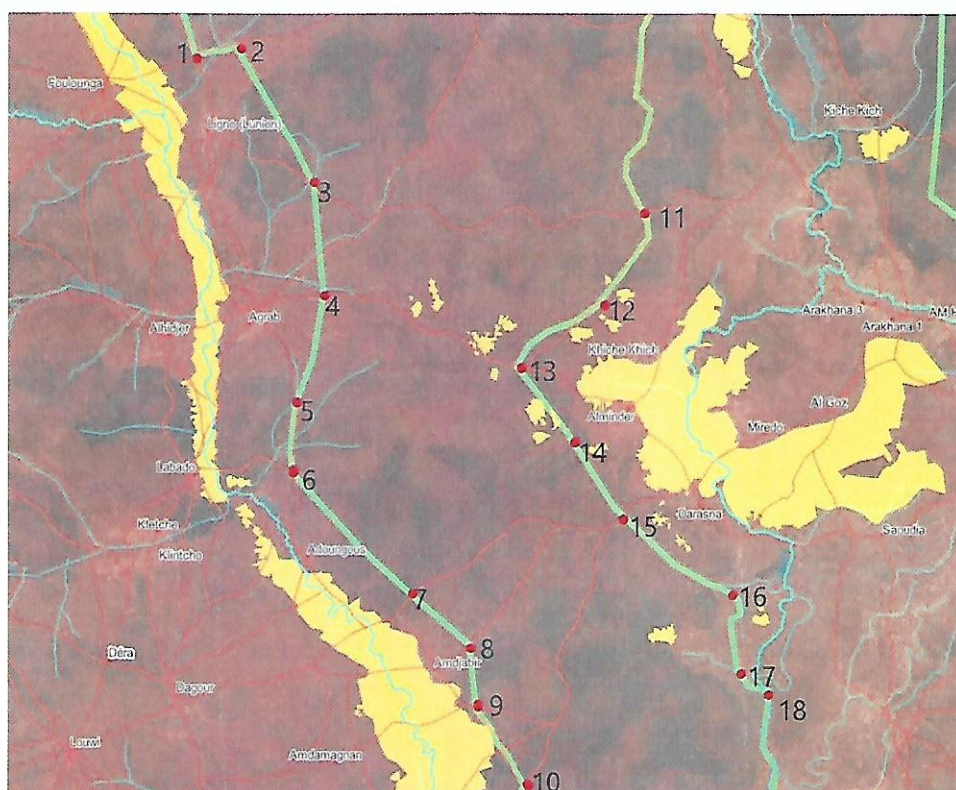
le 04/09/2020

Liste de présence :

No	Nom et prénom	Village	Fonction	Signature
02	Mkt Wissin Adom	Al-bryei	Chef de village	
	Abdelkeim Tibe	Dagour	- - -	
	Mkt Djoumet	Dagour	1-1-1	
	Hassane Hissin	Dagour		
	Djouma Ammar	Dagour	Imam Adjoint	
	Mahamat Seïd	Illou	Imam Titulaire	
	Abdelkeim Ahmet	Hilou	Représentant C. Village	
	Adom Bachar	Dagour	Ch	
	Djido Aolei	Dagour		
	Mkt Bachir	Am domagns	chef de village	
	Djibrine Djabar	Am domagns	chef de v	
	Brahim Moumine	Dagour	chef de v	
	Ali Fadoul	Dagour	chef de v	

Les propositions des limites acceptées

Par les Autorités Administratives, coutumières et communautés



1	19.5025 / 11.5798 intersection route Ligno/Foulounga	11	19.7493 / 11.4980 intersection route vers Siref avec route Kich kich Ligno (?)
2	19.5250 / 11.5857 sur la route Foulounga/Siref à 2.5km de 1	12	19.7268 / 11.4509 limite le long de la piste vers Siref
3	19.5673 / 11.5141 sur petite piste venant d'Agrab vers le nord	13	19.6800 / 11.4159 intesection de la route admin avec la piste vers siref
4	19.5735 / 11.4540 sur la route administrative, à env. 5km d'Agrab en voiture	14	19.7034 / 11.3859 sur une piste d'accès aux champs de la zone
5	19.5579 / 11.3972 sur la route Agrab Adoungous – 5 à 6 sur la route	15	19.7393 / 11.3360 sur la piste Darsna/Dagour ou Abmdjagir
6	19.5569 / 11.3583 intersection route Agrab Adoungous avec route vers Labado	16	19.7840 / 11.3025 sur route d'accès aux champs du sud
7	19.6223 / 11.2942 sur la piste Darsna Dagour	17	19.8180 / 11.2454
8	19.6539 / 11.2685 sur la piste Darsna Amdjagir	18	19.8008 / 11.2558 au bord du bahr ; ensuite suit le bahr vers le sud
9	19.6571 / 11.2352 intesection de pistes puis 9-10 route Amdjagir vers le sud		
10	19.6839 / 11.1946 sur l'intersection de la piste Ambdjagir vers le sud avec une piste de Darsna Ensuite route vers le su		

Quelques distances: 4-13 : vol d'oiseau 12.3km; voiture 13.3km

Agrab – 4 : vol d'oiseau, 4.7km ; voiture 5km

Agrab – 5 : vol d'oiseau 5.5km ; voiture 6km

AlMinder 14 : 4.2km a vol d'oiseau, 4.4km en voiture

AlMinder 13 : 7.1km à vol d'oiseau 7.4km en voiture

Darsna 15 : 4.6km à vol d'oiseau, 4.9km en voiture

Adougnous/limite et Amdjabir/limite : 2.5km (l'activité agricole de ceux deux villages ce fait à l'ouest)

Les règles d'usage accepté par les Autorités Administratives,

Coutumières et communautés

Zone corridor (ZC) : les corridors sont des zones de migration connues en saison des pluies qui ont été identifiés par le survol aérien, le suivi GPS et les comptages de différentes espèces de Grande Faune. ils seront définis par le Règlement intérieur des aires protégées. Leur sécurisation est essentielle pour assurer l'intégrité écologique du GEFZ et éviter ou limiter les conflits H/F. Ces espaces naturels peuvent être valorisés par d'autres formes socio-économiques.

Les corridors doivent être **bornés, balisés et avec des panneaux** de sensibilisation (carte & règles) pour faciliter la compréhension et respect par les communautés + intégrés dans les plans de terroir et avec une gestion sous une forme de comité.

Non-autorisé	Soumis à autorisation	Autorisé**
<ul style="list-style-type: none"> - Nouveau village, campement multi saisonnier, sédentarisation - Défrichage et nouveau champ* - Aménagement d'infrastructures locales - Feu de brousse, mise à feu - Abattage/coupe/émondage des arbres verts - Exploitation du sol et du sous-sol 	<ul style="list-style-type: none"> - Tourisme & recherche - Aménagements légers pour la transhumance, avec règles de gestion/conventions*** - Aménagements pour la faune et la gestion des conflits H/F - Ouverture de piste - Aménagements d'intérêt général (ex/ antenne) 	<ul style="list-style-type: none"> - Cueillette et collecte des produits forestiers non-ligneux : miel, fruits, graines, pailles, feuilles, tubercules, racines... (sans l'usage du feu) - Ramassage du bois mort - Pâturage - Pêche (sans produits toxiques) - Passage des transhumants, et campements saisonniers des nomades, avec règles de gestion/conventions***

* sauf pour les villages présents dans le corridor. Dans ce cas, les défrichements/champs ne pourront se faire que dans les zones agricoles définies dans le plan de terroir et compatibles avec les corridors.

**En respectant les règles et zonages des plans de terroir

***Des règles particulières doivent aussi être prises pour la transhumance et le nomadisme, afin qu'ils soient compatibles avec la préservation sur le long terme des corridors. Cela implique que l'ensemble des moutons, ouvrages hydro-pastoraux et zones fassent l'objet de règles de gestion lorsqu'elles sont traversées.